

Mis en Pigne Pe

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 19/07/2022

ID : 025-493901102-20220708-DEL2022\_43-DE

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Directeur,  
**C. MOUGEOT**

Séance du 08 juillet 2022

Délibération n°43

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 18

Nombre de votants : 18

Vote pour : 18

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 20 juin 2022

**Membres présents :**

**Président : M. ALPY**

**Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme CHOUX – Mme GUYEN – M. MAIRE DU POSET – M. MATOCQ-GRABOT – Mme TISSOT-TRULLARD**

**Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET – M. FROEHLY - M. LIME– M. MICHAUD – Mme SAUMIER**

**Communautés de communes : M. ALPY**

**Membres excusés et représentés :**

**Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme GUYEN) – M. BILLOT (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme BRAND (pouvoir à MAIRE DU POSET) – Mme ROGEBOSZ (pouvoir à M. ALPY)**

**Communautés d'agglomération, urbaines : Mme PRESSE (pouvoir à M. LIME) – M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLY)**

**OBJET : CONTRATS SPECIFIQUES**

Conformément à la législation relative à la crise sanitaire, le présent Conseil d'Administration s'est tenu de façon dématérialisée (audioconférence et visioconférence).

Conformément à l'article 18 des statuts de l'EPF, le directeur gère l'établissement, le représente, passe les contrats y compris les BRS, este en justice, prépare et conclut les transactions ;

Dans certains cas, le directeur peut juger nécessaire de solliciter l'accord préalable du Conseil d'administration.

Au vu des demandes supplémentaires formulées, les contrats spécifiques correspondants sont présentés ci-après.

- ✓ **5-1 SIGNATURE DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION CONSTITUTIVES DE DROITS REELS AVEC LA COMMUNE DES LONGEVILLES-MONT-D'OR ET AVEC LA COMMUNE DE MONTPERREUX**

L'EPF a acquis les immeubles suivants :

- commune des Longevilles-Mont-d'or – acquisition LA ROCHE DU TRESOR (OP838) d'un immeuble à usage de colonie de vacances
- commune de Montperreux - acquisition LANQUETIN (OP811) d'un immeuble composé de 2 logements, un sous-sol à usage d'atelier et terrain d'aisance

Les communes des Longevilles-Mont-d'Or et de Montperreux demandent que ces bâtiments leur soit mis respectivement à disposition afin d'y effectuer des travaux de rénovation, d'y accueillir des services publics et différentes activités locatives. À ce titre, il est proposé que l'EPF leur consente une convention de mise à disposition constitutive de droits réels afin de leur confier l'ensemble des droits de propriété à l'exclusion de celui d'en disposer. Les frais notariés inhérents à ces conventions seront supportés par les communes.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
après en avoir délibéré

**DECIDE**

- **d'autoriser le directeur à signer chacune des deux conventions de mise à disposition constitutives de droit réel avec les communes de LONGEVILLE-MONT-D'OR et de MONTPERREUX**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY